

# EXTRAIT DU REGISTRE

# des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la guestion n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascał BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la guestion n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la guestion n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la guestion n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

#### Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

#### Absents :

M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote: M. Guerric CHAŁNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDÍ à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

**OBJET:** 

41 - ZAC Vallon du Jour - Acquisition par la commune de terrains appartenant à Sedia destinés à être incorporés au domaine public

## **ZAC Vallon du Jour**

# Acquisition par la commune de terrains appartenant à Sedia destinés à être incorporés au domaine public

# Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 3	31/10/2018	Favorable unanime

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 3 avril 2000, a approuvé le périmètre de création de la ZAC Vallon du Jour et a décidé de confier à la sedD (devenue Sedia) l'aménagement de cette opération.

La convention d'aménagement correspondante a été signée le 27 avril 2000 avec Sedia qui avait notamment pour mission :

- d'acquérir les terrains d'assiette de l'opération,
- de réaliser les équipements d'infrastructure interne à la zone,
- de commercialiser les terrains aménagés,
- de rétrocéder à titre gratuit à la commune, après réalisation, les terrains destinés à être incorporés au domaine public (voiries, parkings, espaces verts...).

La phase d'aménagement de ces espaces publics est achevée. Tous les marchés de travaux engagés au titre de ces espaces ont fait l'objet d'une réception effectuée par les Directions Voirie, Espaces Verts et Grands Travaux. Un procès-verbal de remise a été ainsi signé le 4 juin 2018.

La ZAC Vallon du Jour devant être clôturée avant le 31 décembre 2018, il convient de régulariser la domanialité de ces espaces aménagés par leur acquisition à titre gratuit.

Les parcelles cédées par Sedia à la Ville de Besançon, d'une contenance totale de 4 ha 94 a 21 ca sont les suivantes :

Parcelles				
Section	Numéro	Surface		
BV	640	1 a 30 ca		
OY	241	17 a 77 ca		
OY	272	1 a 69 ca		
OY	304	17 a 86 ca		
OY	305	66 ca		
OY	306	20 a 10 ca		
OY	388	58 a 35 ca		
OY	389	99 a 91 ca		

Parcelles			
Section	Numéro	Surface	
OY	414	1 a 28 ca	
OY	423	3 a 15 ca	
OY	435	3 a 78 ca	
OY	437	49 ca	
OY	476	12 ca	
OY	484	50 ca	
OY	491	2 ha 49 a 54 ca	
OY	496	5 a 22 ca	
OY	498	4 a 31 ca	
OY	520	51 ca	
OZ	284	5 a 78 ca	
OZ	288	1 a 89 ca	
Surface Totale		4 ha 94 a 21 ca	

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

M. BODIN et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition des parcelles citées pour une contenance totale de 4 ha 94 a et 21 ca,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme, Pour le Maire, La Première Adjointe,

Regule 2 6 NOV. 2018

Contrôle de légalité

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 51 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 2